



APPEL À PROJETS :

# SÉRIE INSTAGRAM

DE FICTION

**CAHIER DES CHARGES**

UN APPEL À PROJETS COMMUN FWB-RTBF POUR LES WEBCRÉATIONS

## 1. Contexte

Après le succès de leur premier appel à projets commun pour les nouvelles écritures dédié au podcast natif en 2018, la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles s'associent pour relancer leur appel à projets consacré au réseau social Instagram (projet pensé et créé pour être diffusé sur l'application Instagram) afin de produire une série Instagram de fiction.

Désireuses d'encourager les nouvelles écritures et de toucher des publics diversifiés, la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitent explorer un nouveau mode de narration sur une application aux possibilités spécifiques et grandissantes, dans un format et un ton fidèle à la ligne éditoriale de la création digitale à la RTBF : belge, décalé, audacieux et sans langue de bois.

Pour rappel, le Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement son article 1 alinéas 4 & 5 et article 12.1, relatifs à l'offre de la RTBF, précise que celle-ci doit répondre aux besoins et aux habitudes de consommation de son public sur toutes les plateformes de diffusion ; et précise également que dans un contexte évolutif et dynamique, l'objet social de la RTBF vise aussi la production de services non linéaires. De son côté, le Centre du Cinéma et de l'Audio-visuel de la Fédération Wallonie Bruxelles exerce une mission de découverte de nouveaux talents et cherche à inciter les créateurs à s'essayer à de nouvelles écritures et de nouveaux modes de diffusion.

### Objectifs :

- **Créer de nouvelles opportunités pour les jeunes créateurs de trouver un espace de diffusion sur le web.**
- **Révéler de nouveaux usages, les nouvelles écritures web natives étant parfaitement adaptées aux modes de consommation actuels du public.**
- **Elargir l'écosystème des productions digitales à différents types de diffusion.**
- **Toucher l'audience web et mobile.**
- **Innover et raconter des histoires de façon originale & immersive.**
- **Développer les interactions avec le public cible (15-35 ans).**

## 2. Critères de recevabilité des projets

- Répondre aux **codes de l'application Instagram**, c'est-à-dire penser un dispositif qui raconte une histoire sur un compte dédié en exploitant tous les ressorts de ce réseau social : publications quotidiennes de photos, d'albums photos et de vidéos d'un certain format et d'une certaine durée ; stories en format vertical avec utilisations de filtres, stickers, widgets (sondages, questions...) pour l'interactivité ; vidéos dans Instagram TV ; scénarisation linéaire ou non ; éditorialisation des publications (texte en description et légende pour chaque case) ; utilisation intelligente des hashtags ; prise en compte de l'algorithme Instagram ; mise en son et animation éventuelles des cases... le tout selon un calendrier précis ;
- Proposer une production adaptée à du contenu sur Instagram en termes d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, de jours de tournage, et d'équipes créatives (auteur(e), réalisateur/réalisatrice, producteur/productrice, scénaristes, comédiens/comédiennes éventuels, graphistes, community manager, animateur/animateuse, motion designer...) durant tout le processus de création et de production. Le projet doit être pensé pour Instagram pour ce que l'application apporte en tant que réseau social et non comme simple moyen de diffusion ;
- Le projet Instagram sera écrit par un auteur ou une autrice, pool de scénaristes ou jeunes créatifs et créatives, dont la majorité doit avoir une **proximité avec la culture belge francophone** ;
- Proposer une stratégie d'**acquisition d'une communauté** (abonnés et abonnées à la série Instagram, à différents niveaux d'engagement) autour du projet en prévoyant une période de **teasing** sur l'application, le web et les réseaux sociaux au cours de laquelle se fera le recrutement des abonnés et abonnées au compte Instagram dédié.
- Déposer un **dossier** qui inclut tous les éléments relatifs à la soumission du projet (voir supra 'Comment soumettre un projet ?').
- Être présenté par un **producteur indépendant** dont l'objet social relève en ordre principal du secteur audiovisuel, constitué en société commerciale ou ASBL.
- **Peuvent participer à l'appel à projets tant les projets présentés lors de l'édition du 20 mars 2019 (dans leur version améliorée) que de nouveaux projets.**

## 3. Caractéristiques des projets

- **Genre** : Fiction ;
- **Proximité** : les projets devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer un ancrage belge ;
- **Diversité** : le comité de sélection sera attentif à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap) tant parmi les équipes de création que les intervenants ou personnages ;
- **Audience** : les projets s'adresseront à un public identifié comme étant présent sur Instagram (cœur de cible : 15-35 ans) ;
- **Interactivité** : les projets devront intégrer dans leur narration des possibilités d'interagir avec le public (appels à réaction dans les commentaires, stories, etc.) ;
- **Universalité** : si l'écriture et l'œuvre doivent être en écho avec l'identité belge, elles devront également refléter des problématiques plus universelles pour favoriser leur circulation internationale sur le web en général ;
- **Innovation** : les projets devront être novateurs en termes de format, de fond, d'approche et/ou d'interactivité ;

## 4. Intervention financière du partenariat RTBF-FWB

Un seul projet sera sélectionné. Celui-ci recevra une enveloppe fermée de maximum 80.000 euros<sup>1</sup>, sans autre financement possible, pour le développement complet de l'expérience (le teasing et les éléments de promotion inclus)<sup>2</sup>.

Le projet sera sélectionné par la RTBF et la Fédération Wallonie-Bruxelles et financé à hauteur de maximum 80.000 euros, libérés par tranches successives en fonction du planning de développement accepté par la RTBF, sur la base d'un devis de production. Le projet fera l'objet d'une convention de commande entre la RTBF et le producteur.

La liquidation de l'aide ne pourra se faire qu'au profit de bénéficiaires dont le siège social ou l'agence permanente est située en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-capitale.

La liquidation de l'aide ne pourra se faire qu'au profit du producteur — société commerciale ou asbl — qui a obtenu l'aide et qui a signé le contrat relatif à cette aide.

## 5. Diffusion des projets

Le projet sélectionné sera diffusé sur son compte Instagram dédié ainsi que les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF au moment de la diffusion.

Les auteur(e)s du projet sélectionné autorisent la RTBF à disposer de l'ensemble des droits d'exploitation relatifs à l'oeuvre et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non-linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour le compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la «video on demand», la «near video on demand» et Internet, ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).

<sup>1</sup> Les 80.000€ seront libérés sur présentation de **déclarations de créance** (TVA non applicable).

<sup>2</sup> Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF et la FWB estiment qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF, après concertation avec la FWB, se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF. La RTBF veillera au respect du droit moral des auteurs.

### 6. Sélection des projets

Le projet sera sélectionné par un Comité de sélection comprenant des représentants de la RTBF et de la FWB à part égale, sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- L'intérêt innovant et expérimental du projet pour la RTBF et la FWB ;
- L'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique ;
- La conformité aux codes d'Instagram, aux propositions d'activation, et aux critères de recevabilité.

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

### 7. Planning prévisionnel de développement des projets jusqu'à mise en ligne

- 1) **3 septembre 2019** : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du présent cahier des charges éditorial sur l'espace de la RTBF [www.rtbef.be/appelaprojets](http://www.rtbef.be/appelaprojets) et du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel [www.centreducinema.be](http://www.centreducinema.be) ;
- 2) **4 novembre 2019 à 12.00 (midi)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) **Semaine du 2 décembre 2019** : sélection ;
- 4) **Semaine du 9 décembre 2019** : annonce du projet sélectionné ;
- 4) **Décembre 2019 – Juin 2020** : développement complet du projet.  
L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se fera sous la supervision artistique de la RTBF.
- 5) **Juin 2020** : livraison ;
- 6) **Septembre – octobre 2020** : diffusion.

Le planning définitif sera fixé de commun accord avec l'équipe du projet sélectionné.

## 8. Comment soumettre un projet ?

Les producteurs indépendants intéressés par cette initiative de production peuvent envoyer pour le **4 novembre 2019 à 12.00** (midi) un dossier de candidature en vue de la sélection de leur projet. Ce dossier devra comprendre, point par point et dans l'ordre:

1. **La trame générale/pitch** (1 page maximum) ;
2. **La structure de la narration** : déploiement de l'histoire et répartition des épisodes en posts, stories (heure de publication), durée de la saison, épisodes bouclés ou non... (2 à 3 pages maximum) ;
3. **Un script/dialogué du premier épisode** (ceci à titre d'exemple et ne doit pas être obligatoirement définitif) ;
4. **Une note d'intention de l'auteur(e) principal(e)** (pourquoi cette histoire, thématique générale, démarche, enjeux, univers général...) (1 page maximum) ;
5. **Une note d'intention du producteur** (potentiel et adéquation du projet à la demande) (1 page maximum) ;
6. **Une bible (intentions de réalisation)** : ton, intervenants/personnages, ambiance, moodboard, lieux éventuels... (5 pages maximum) ;
7. **Une note concernant le public cible** et la/les stratégie(s) mise en place pour l'atteindre (2 pages maximum) ;
8. **Une note d'intention concernant les possibilités interactives**, l'animation des réseaux sociaux et l'activation des communautés. Cette note inclura également les propositions de teasing de la communauté qui précèdera la diffusion du projet en lui-même (2 pages maximum) ;
9. **Un budget détaillé** du projet ;
10. **Un planning de production** (1 page maximum) ;
11. **Un épisode essai sera un plus pour votre dossier** tel qu'envisagé dans la structure avec les codes d'Instagram (cf. critères de recevabilité)
12. **Les conventions de cession de droits d'auteur ou contrats d'option signés** ;
13. **La fiche de renseignements complétée** que vous trouverez [ici](#).

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse [fictiondigitale@rtbf.be](mailto:fictiondigitale@rtbf.be).

Un accusé de réception du dossier sera transmis.

Les projets considérés comme recevables seront examinés par le Comité de sélection de la RTBF.

Pour toute question, veuillez nous contacter à l'adresse [fictiondigitale@rtbf.be](mailto:fictiondigitale@rtbf.be).